

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

séance du **24 janvier 2023**

Nombre de membres		
afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	14	13

L'an deux mil vingt trois

et le **vingt quatre janvier**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, M. GUYET, M. DELARUE, M. LEBOUVIER, Mme MARTEL, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL

Excusés : Mme VANDEWALLE, Mme LEMAITRE, Mme TINOCO

Absents : M. MARTIN

Mme MARTEL a été nommée secrétaire de séance.

Mme VANDEWALLE donne pouvoir à M. POTTIER

Mme LEMAITRE donne pouvoir à M. GUYET

Mme TINOCO donne pouvoir à Mme MARTEL

Mme MARTEL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation
10-01-2023

Date d'affichage
26-01-2023

04-2023

Aménagement du cimetière de St Michel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager le cimetière de St Michel car suite à une nouvelle réglementation du 1^{er} juillet 2022, l'usage des produits phytopharmaceutiques s'est durci et interdit leur usage au cimetière.

Monsieur le Maire a demandé deux devis : l'un provenant de l'entreprise « Emery Paysages » et l'autre de « Gastine Frédéric » proposant l'engazonnement des surfaces du cimetière.

L'entreprise Emery Paysages propose un devis de 13 990 € H.T. soit 16 788 € T.T.C. et Gastine Frédéric propose un devis de 14 835 € H.T. soit 17 802 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur les devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Après analyse des devis, les membres du Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise « Emery Paysages » pour 13 990 € H.T. soit 16 788 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2023

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
le 26 janvier 2023

le Maire

Accusé de réception en préfecture
061-216104323-20230124-04-2023-DE
Date de transmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

26-01-2023

Et publication ou notification

26-01-2023